



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Monsieur Tom BERROU demeurant Sedoz 40 à 4920 Sougné-Remouchamps.

Le terrain concerné est situé **Rue Croupet des Creux, 17 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section A n°479D3.

La demande vise les travaux suivants : **Régularisation de constructions existantes** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°3) pour les raisons suivantes :

- Le recul par rapport aux limites parcellaires latérales est inférieur à 5m ;
- L'emprise bâtie est supérieure à 100m² ;
- Le volume à toiture plate n'est pas un élément de jonction ou d'articulation entre deux ou plusieurs volumes à toitures à versants ;
- La pente de toiture de l'abri est inférieure à 25°

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, au **Domaine Brunsode n°2** (Château Brunsode - 1^{er} étage), Service Urbanisme, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve **Domaine Brunsode n°2** (Château Brunsode - 1^{er} étage) à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 26 janvier 2026 au 09 février 2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be